

Résolution de la commission des arts et de la culture: «Théâtre de Carouge».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 20 janvier 2003, dans le rapport PA-15 A)

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à conditionner la reconduction d'une subvention au Théâtre de Carouge dès 2004 par la signature, en 2003, d'une convention de subventionnement entre le Théâtre de Carouge, la Ville de Genève, la Ville de Carouge, l'Etat de Genève, voire l'Association des communes genevoises et d'autres collectivités publiques.